

Réciprocité avec les Etats-Unis—Motion—

- “ Qu’une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant qu’il lui plaise de soumettre devant la Chambre toute correspondance, dépêches et papiers en rapport aux négociations avec le gouvernement des Etats-Unis pour un traité de Réciprocité commerciale.”—*M. Plumb*..... 641
- Résolu que les débats soient ajournés..... 643

Bills Privés—

- M. Irving—Pour incorporer la société permanente de construction de Manitoba et du Nord-Ouest. M. Desjardins—Pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord de Montréal. M. Desjardins—Pour incorporer la compagnie du Pont du St. Laurent. M. Dewdney—Pour incorporer une compagnie à l’effet de construire, posséder et faire fonctionner un chemin de fer depuis la Rivière-Rouge, dans la province de Manitoba, jusqu’à un point dans la Colombie-Anglaise, sur l’océan Pacifique. M. Maclellan—Pour incorporer l’association canadienne des consommateurs de vapeur—M. Jones (Halifax)—Pour incorporer la compagnie des steamers anglo-français. M. Desjardins—Pour incorporer la compagnie Nationale d’Assurance.—M. Cameron (Ontario)—Pour incorporer la compagnie canadienne d’éclairage au gaz..... 643

Ecoles du Nouveau-Brunswick—Reprise des débats ajournés sur la motion de M. Costigan—

- “ Pour une adresse à Sa Majesté au sujet de la loi concernant les écoles communes, adoptée par la législature locale du Nouveau-Brunswick, en 1871, demandant qu’il soit passé un acte faisant certains amendements à l’Acte de l’Amérique Britannique du Nord, de 1867.”..... 644

Motion en amendement—

- “ Que tous les mots après “ Que ” dans la motion principale, soient omis, et les suivants substitués :— ‘ Dans l’opinion de cette Chambre, une législation par le parlement du Royaume-Uni empiétant sur aucuns des pouvoirs réservés à aucune des provinces par l’acte de l’Amérique Britannique du Nord, serait une infraction à la Constitution Provinciale, et que ce serait improprie et rempli de dangers pour l’autonomie de chacune des provinces, pour cette Chambre d’inviter une telle législation.’ ”—*L’honorable M. Mackenzie*..... 646

Motion en amendement à l’amendement—

- “ Que le 29e jour de mai 1872, la Chambre des Communes adopta la résolution suivante :
“ Cette Chambre regrette que l’acte des écoles récemment passé dans le Nouveau-Brunswick, cause du mécontentement à une partie des habitants de cette province, et espère qu’elle sera amendée, durant la prochaine session de la législature du Nouveau-Brunswick, de manière à faire disparaître les justes sujets de mécontentement qui existent maintenant.
“ Que cette Chambre regrette que l’espoir exprimé dans la dite résolution n’ait pas été réalisé.
“ Qu’une humble adresse soit présentée à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine embrassant cette résolution, et priant Sa Majesté de vouloir bien gracieusement user de son influence vis-à-vis la législature du Nouveau-Brunswick pour obtenir telle modification du dit acte qui aura pour effet de faire disparaître la cause du mécontentement en question.”—*L’hon. M. Cauchon*..... 648

Motion que les débats soient ajournés—M. Costigan..... 649

La Chambre se divise, et la motion pour l’ajournement des débats est déclarée *résolue* dans la négative—60 pour, 124 contre..... 649

Après débats, la Chambre se divise sur l’amendement à l’amendement, qui est *résolu* dans l’affirmative—114 pour, 73 contre..... 668

La Chambre se divise sur l’amendement tel qu’amendé, qui est déclaré *résolu* dans l’affirmative—121 pour, 61 contre..... 669

Les votes étant pris sur la motion principale, tel qu’amendée, elle est déclarée *résolue* dans l’affirmative—119 pour, 60 contre..... 670

Adresse rédigée et rapportée—*Ordonné*, qu’une adresse soit présentée à Son Excellence, la priant de transmettre la dite adresse à Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine., 671